

# Règlement du Parc Aventure Immenstaad et Kressbronn

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Route, N°.: \_\_\_\_\_

CP, Lieu: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

Nom d'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance d'enfant: \_\_\_\_\_

1. Tous les participants doivent lire le présent règlement du Parc Aventure avant de commencer l'activité. Par le paiement et/ou le début de l'activité, le client accepte tous les points des présentes conditions générales. La personne responsable de(s) l'enfant(s) doit avoir lu et accepté le présent règlement et ils doivent l'avoir expliqué aux participants mineurs.
2. L'utilisation du Parc Aventure induit des risques assumés par les participants qui doivent être au bénéfice d'une assurance accident. Adrenatur Sàrl est responsable dans le cadre du règlement légal pour des dommages corporel. Pour les dégats matériel l'Adrenatur Sàrl prends seulement la responsabilité pour le cas d'intention et négligence grave. Adrenatur Sàrl décline toute responsabilité en cas d'accident si le participant n'a pas respecté les règles.
3. Le parc est ouvert aux utilisateurs, selon les restrictions d'âge et de taille spécifiques aux différents parcours, et ne souffrant pas d'une maladie ou d'un handicap mental ou physique constituant un danger pour lui-même ou les autres. Toute personne étant sous influence d'alcool ou de drogue sera exclue du parc.
4. Pour les parcours en hauteur les tailles minimums sont les suivantes :
  - o les enfants doivent arriver avec la main levée à une hauteur de 1,50m
5. Les enfants de 3 à 7 ans sur les parcours minis évoluent sous surveillance des parents ou de la personne responsable de la garde depuis le sol.  
Les enfants de 5 à 11 ans arrivant à 1,50m avec la main doivent être accompagnés par un adulte (1 ad. pour 3 enfants). Les enfants n'ayant pas la taille doivent être encadrés par 2 adultes.  
Dès 12 ans, les jeunes peuvent entrer et évoluer seuls.  
**Pour les écoles, les élèves peuvent être surveillés depuis le sol.**  
Selon les cas les opérateurs sont en droit d'exiger une pièce d'identité.
6. La présence à l'initiation de sécurité est obligatoire.
7. Tous les départs se trouvent à l'entrée du parc. Dès ce point la il faut impérativement engager le crochet de sécurité sur la ligne de vie pour entrer dans les parcours. Il est strictement interdit de commencer un parcours ou d'accéder les échelles si le crochet n'est pas accroché sur la ligne de vie.
8. Les règles sur les parcours :
  - o 3 pers. max. sur les plateformes
  - o 1 pers. max. dans un élément
  - o La poulie est toujours accrochée dans les éléments
9. Les règles dans les tyroliennes :
  - o Dans les tyroliennes, vous êtes responsable de regarder que la tyrolienne soit libre avant votre départ (risque de collision)
  - o Toujours les pieds en avant à l'arrivée. Jamais la main sur le câble ou sur les cordes pour freiner. Les mains restent sur les sangles de la poulie.
10. Il est recommandé de ne pas porter de bijoux volumineux, foulard, écharpe ou objets de valeur. Les cheveux longs doivent être attachés. Les bagues doivent être enlevées ou recouvertes d'un sparadrap.  
Attention aux choses qui se trouvent dans vos poches, merci de les sécuriser afin qu'elles ne tombent pas.
11. Tout l'équipement que vous recevez pour faire l'activité devra être utilisé selon les instructions. Il est non transmissible. Il n'est pas possible d'utiliser du matériel de sécurité personnel.  
Il est interdit de fumer avec le baudrier.
12. L'activité dure 3h pour les grands parcours et 2 heures sur les parcours minis dès le moment où vous avez reçu votre matériel à la caisse. Il est important de respecter ce temps pour que le matériel puisse être redistribué aux clients suivants ayant réservé.  
Si vous excédez le temps de plus de 15min vous devrez vous acquitter d'une surtaxe de 5.- € pour chaque heure commencée.
13. **L'activité a lieu même s'il pleut.** Pour votre sécurité nous interrompons l'activité en cas de très grosses averses, de forts vents ou de risques d'orage; la reprise de l'activité est inhérente aux conditions météo du moment. Une fermeture totale des installations n'est pas exclue. Dans ce cas, aucun remboursement ne peut être exigé après une heure d'activité. Les éventuels remboursements se font sous forme de bons valeurs. L'accès aux installations peut être limité sans préavis.
14. Le participant accepte d'être pris en photo pour une utilisation interne à la promotion de tous les supports de Adrenatur Sàrl. En cas de désaccord il faut l'annoncer directement au moment du paiement.

Derniers départs 30 minutes avant la fermeture.

Le For Juridique est à Ulm.